

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Protecton Dégivrant pare-brise
 UFI : 7610-P023-S002-X2D4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s) : Produits antigel et de dégivrage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale de l'entreprise : SERVICE BEST B.V.
 De Schakel 60
 5651 GH EINDHOVEN
 The Netherlands
 Phone: +31 40 230 23 00
 Fax: +31 40 230 23 02
 E-mail: info@servicebest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : BELGIE/BELGIQUE/LUXEMBURG/LUXEMBOURG
 Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale
 c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid
 +32 70 245 245

 NETHERLANDS
 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)
 NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren
 bij acute vergiftigingen
 +31 30 274 88 88

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE

Classification CLP : Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Flam. Liq. 2 H225
 Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H, voir sous section 16

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Pictogrammes des risques :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 - Eliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Autres dangers :

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Données de PBT/vPvB : Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° index CE) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43-XXXX	< 70	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Ethylène glycol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° index CE) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28-XXXX	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
Butanone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° index CE) 606-002-00-3	< 1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Limites de concentration spécifiques:

Nom de la substance	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° index CE) 603-002-00-5 (N° REACH) 012119457610-43-XXXX, 01-2119457610-43-XXXX	(50 =<C <= 100) Eye Irrit. 2, H319

Pour le texte complet des phrases (EU)H- dans cette section, voir section 16.

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	: Garder au repos. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Après absorption	: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin.
Conseils supplémentaires	: Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Voir également section 8 Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Les symptômes suivants peuvent se manifester: En cas d'inhalation de fortes concentrations : Gorge sèche. Mal de gorge. Toux. irritation des muqueuses. Difficultés respiratoires. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.
Contact avec la peau	: Les symptômes suivants peuvent se manifester: Irritation légère.
Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Rougeur. Larmolement.
Ingestion	: En cas d'ingestion de grandes quantités : Risque de pneumonie aspiratoire. Teint rouge. Augmentation de la température du corps. Peau humide/moite. Excitation/agitation. Rythme cardiaque accéléré. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination. Vision trouble. Troubles de la concentration. Douleur. Perte de conscience. Tremblements. Peut causer des crampes d'estomac et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	: Eau en aérosol, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, Extincteur à sec
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: Facilement inflammable
-------------------	--------------------------

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Dangers spécifiques

- : Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
- Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.
- Produits de décomposition dangereux
- Oxydes de carbone
- La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers

- : Equipement spécial de protection en cas d'incendie. .
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Évacuer la zone.
- Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

- : Assurer une aération suffisante.
- Évacuer la zone.
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Protection individuelle: voir paragraphe 8
- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- s'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Équipes d'intervention

- : Prendre les mesures de précaution et d'entraînement pour la décontamination d'urgence et l'élimination des déchets.
- Protection individuelle: voir paragraphe 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

- : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Endiguer.
- Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable, terre, vermiculite ou chaux pulvérisée
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Eliminer en observant les réglementations administratives.
- Le site devrait assurer par un plan d'urgence, que des mesures préventives conformes de protection sont prises pour minimiser les impacts des rejets épisodiques.

6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8
 Evacuation: voir paragraphe 13.

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation :
- Assurer une aération suffisante.
 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 - Protection individuelle: voir paragraphe 8
 - Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 - Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Température, concentration, pH, temps).
 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles.
 - Voir également section 10
 - Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
 - Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale :
- maintenir une bonne hygiène industrielle.
 - se laver les mains et le visage avant les pauses et aussitôt après la manipulation du produit.
 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 - stocker les vêtements de travail séparément.
 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :
- Stockage de liquides inflammables
 - Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage :
- Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Ethylène glycol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
Autriche	MAK (mg/m ³)	26 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	52 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	20 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Bulgarie	OEL TWA (ppm)	20 ppm

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	52 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	20 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	104 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	40 ppm
Chypre	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Chypre	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Chypre	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Chypre	OEL STEL (ppm)	40 ppm
France	VLE (mg/m ³)	104 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VLE (ppm)	40 ppm (indicative limit-vapor)
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VME (ppm)	20 ppm (indicative limit-vapor)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	26 mg/m ³ (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Gibraltar	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Gibraltar	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Gibraltar	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Gibraltar	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL TWA (ppm)	50 ppm (vapor)
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL STEL (ppm)	50 ppm (vapor)
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Italie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Italie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Italie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit value)
Espagne	VLA-ED (ppm)	20 ppm (indicative limit value)
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	104 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	40 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	52 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	26 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	52 mg/m ³ (fume) 10 mg/m ³ (droplets)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	104 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particulates) 52 mg/m ³ (vapour)

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page : 7 / 21
			Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL		Date d'émission : 15/09/2021
			Remplace la fiche : 08/10/2018

Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	20 ppm (vapour)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ (vapour) 30 mg/m ³ (calculated-particulate)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	40 ppm (vapour)
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	26 mg/m ³ 10 mg/m ³ (vapor)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	10 ppm
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³ (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL TWA (ppm)	20 ppm (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL STEL (ppm)	40 ppm (total concentration of aerosol and vapor)
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	20 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	100 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	40 ppm
Hongrie	AK-érték	52 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	104 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particulate) 52 mg/m ³ (vapour)
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	20 ppm (vapour)
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	104 mg/m ³ (vapour)
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	40 ppm (particulate)
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	25 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	50 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (ppm)	20 ppm (aerosol and vapor)
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Luxembourg	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Luxembourg	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Malte	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Malte	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (equal to the standard for nuisance dust-dust) 52 mg/m ³ (Total sum of limit values for both vapor and dust)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	20 ppm (Total sum of limit values for both vapor and dust-total dust and vapor)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (mg/m ³)	104 mg/m ³ (Norm is based on the sum calculation for the total gas and particulate form of the substance-dust)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (ppm)	40 ppm (Norm is based on the sum calculation for the total gas and particulate form of the substance)

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Norvège	Gjennomsnittsverdier (Takverdi) (ppm)	25 ppm (vapor)
Pologne	NDS (mg/m ³)	15 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	50 mg/m ³
Portugal	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL TWA (ppm)	20 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (ppm)	40 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL - Ceilings (mg/m ³)	100 mg/m ³ (aerosol only)
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	52 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	20 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	104 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	25 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm (aerosol and vapor)
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	50 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm (aerosol and vapor)
Butanone (78-93-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm
Autriche	MAK (mg/m ³)	295 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	100 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	590 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	600 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	900 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	300 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	590 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	885 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	600 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	200 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	900 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	300 ppm
Chypre	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Chypre	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Chypre	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Chypre	OEL STEL (ppm)	300 ppm

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page : 9 / 21
			Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL		Date d'émission : 15/09/2021
			Remplace la fiche : 08/10/2018

France	VLE (mg/m ³)	900 mg/m ³ (restrictive limit)
France	VLE (ppm)	300 ppm (restrictive limit)
France	VME (mg/m ³)	600 mg/m ³ (restrictive limit)
France	VME (ppm)	200 ppm (restrictive limit)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	600 mg/m ³ (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm)	200 ppm (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	TRGS 903 (BGW)	5 mg/l (Medium: urine - Time: end of shift - Parameter: 2-Butanone)
Gibraltar	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Gibraltar	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Gibraltar	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Gibraltar	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Grèce	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Italie	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Italie	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Italie	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	200 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (ppm)	67 ppm
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Luxembourg	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Luxembourg	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	600 mg/m ³ (indicative limit value)
Espagne	VLA-ED (ppm)	200 ppm (indicative limit value)
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	900 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	300 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	590 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	200 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	590 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	200 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	590 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	900 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	200 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	899 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	300 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	600 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	145 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	50 ppm
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Estonie	OEL TWA (ppm)	200 ppm

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Estonie	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Estonie	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	300 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	100 ppm
Hongrie	AK-érték	600 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	900 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	600 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	200 ppm
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	900 mg/m ³
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	300 ppm
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	600 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	200 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	900 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	300 ppm
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Malte	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Malte	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	220 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	75 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (mg/m ³)	275 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (ppm)	112,5 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	450 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	900 mg/m ³
Portugal	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL TWA (ppm)	200 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (ppm)	300 ppm (indicative limit value)
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³ 200 mg/m ³ (regulated under Methyl ethyl ketone)
Roumanie	OEL TWA (ppm)	200 ppm 63 ppm (regulated under Methyl ethyl ketone)
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	600 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	200 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	900 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	150 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	50 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	300 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	100 ppm
Ethanol (64-17-5)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	1900 mg/m ³

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Autriche	MAK (ppm)	1000 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m³)	3800 mg/m³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	2000 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	1907 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m³)	1000 mg/m³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m³)	1900 mg/m³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
France	VME (mg/m³)	1900 mg/m³
France	VME (ppm)	1000 ppm
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	960 mg/m³ (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm)	500 ppm (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Grèce	OEL TWA (mg/m³)	1900 mg/m³
Grèce	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m³)	1000 mg/m³
Espagne	VLA-EC (mg/m³)	1910 mg/m³
Espagne	VLA-EC (ppm)	1000 ppm
Suisse	VLE (mg/m³)	1920 mg/m³
Suisse	VLE (ppm)	1000 ppm
Suisse	VME (mg/m³)	960 mg/m³
Suisse	VME (ppm)	500 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	260 mg/m³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m³)	1900 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	1920 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1000 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	5760 mg/m³ (calculated)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	3000 ppm (calculated)
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m³)	1000 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m³)	1900 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	1000 ppm
Estonie	OEL TWA (mg/m³)	1000 mg/m³
Estonie	OEL TWA (ppm)	500 ppm
Estonie	OEL STEL (mg/m³)	1900 mg/m³
Estonie	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m³)	1900 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	1000 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	2500 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	1300 ppm
Hongrie	AK-érték	1900 mg/m³
Hongrie	CK-érték	7600 mg/m³
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	1000 ppm
Lituanie	IPRV (mg/m³)	1000 mg/m³
Lituanie	IPRV (ppm)	500 ppm

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 12 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Lituanie	TPRV (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	1000 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	950 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	500 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (mg/m ³)	1187,5 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (ppm)	625 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Portugal	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	9500 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	5000 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	960 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	500 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	1920 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	960 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	500 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m ³)	1920 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	500 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	1000 ppm

Procédures de contrôle recommandées : Mesure de la concentration dans l'air
Contrôle de l'air respiré par les personnes

8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection respiratoire : N'est pas exigée dans les conditions normales.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Masque complet (EN 136)
Demi-masque (DIN EN 140)
Type de filtre: ABEK (EN 141)
- Protection des mains : La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants. Gants en néoprène, Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374), NBR (Caoutchouc nitrile), PVA (alcool polyvinylique)
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité (EN166) Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166)
- Protection corporelle : Porter un vêtement de protection approprié.
porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 13 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Protection contre les dangers thermiques	:	N'est pas exigée dans les conditions normales.
Mesures techniques de contrôle	:	Assurer une aération suffisante. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition : Voir également section 7 .
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	bleu
Odeur	:	Alcool
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	:	-50 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point éclair	:	24 °C
Vitesse d'évaporation	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable, liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	:	Soluble
Solubilité en d'autres milieux	:	Ethanol Acétone
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Non applicable Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	:	Non applicable La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.

9.2. Autres informations

Données non disponibles

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 14 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Liquide et vapeurs très inflammables.
Référence à d'autres sections: 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides
Voir également section 7
Manipulation et stockage

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Référence à d'autres sections: 7. Manipulation et stockage

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Acides forts et oxydants forts, Voir également section 7, Manipulation et stockage

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Référence à d'autres sections: 5.2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Ethylène glycol (107-21-1)	
DL50/orale/rat	4700 mg/kg
DL50/cutanée/rat	10600 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 2,5 mg/l/6h
LDLo, humain	398 mg/kg (Sudebno-Meditsinskaya Ekspertiza. Forensic Medical Examination. Vol. 26(2), Pg. 48, 1983.)
Butanone (78-93-3)	
DL50/orale/rat	> 2000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	32 mg/l
CL50/inhalatoire/4h/rat (ppm)	11700 ppm/4h
Ethanol (64-17-5)	
DL50/orale/rat	> 6000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 127,4 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: Aucune donnée disponible

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 15 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrante pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Cancerogénité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Ethylène glycol (107-21-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1500 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Ethylène glycol (107-21-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel/jour OECD Guideline 407
Butanone (78-93-3)	
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	2500 ppmv/6 h/jour 90d, 6h/d, 5d/wk

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Autres informations

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Référence à d'autres sections: 4.2

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

Ethylène glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	41000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnies 1	46300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	14 - 18 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
NOEC (chronique)	15380 mg/l @ 7d Pimephales promelas

Butanone (78-93-3)	
CL50 poisson 1	> 2000 mg/l Tête de boule
CE50 Daphnies 1	> 300 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)

Ethanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnies 1	9268 - 14221 mg/l (48h)
CL50 poissons 2	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 16 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Ethanol (64-17-5)	
CE50 Daphnies 2	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50, Poisson, Leuciscus idus (aunée dorée)	8140 mg/l (48 heures)
IC5, algues, Scenedesmus quadricauda	5000 mg/l (168 heures)
EC5, Bactérie, Pseudomonas putida	6500 mg/l (16 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.
 Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : ethanol : -0,32
 Butanone : 0,3
 Ethylène glycol : -1,93

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données de PBT/vPvB : Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations :

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

produit déchet: : Manipuler avec prudence.
 Maniement sûr: voir paragraphe 7
 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
 Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.
 Eliminer en observant les réglementations administratives.

Emballages contaminés : Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.
 Eliminer en observant les réglementations administratives.

Autres indications écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED : Classé comme déchets dangereux conformément à la réglementation de l'Union Européenne.
 Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
 Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
 07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : 1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : ALCOOLS, N.S.A.(Ethanol)
 Nom d'expédition des Nations unies : ALCOHOLS, N.O.S.(Ethanol)
 IATA/IMDG

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 17 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe(s) : 3 - Liquide inflammable
 Danger n° (code Kemler) : 33
 Code de classification : F1
 Étiquettes ADR/RID : 3 - Liquide inflammable



14.3.2. Transport par voie fluviale (ADN) Données non disponibles

14.3.3. Transport maritime

Class or Division : 3 - liquides inflammables

14.3.4. Transport aérien

Class or Division : 3 - liquides inflammables

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Données non disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006 :

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 : Protecton Dégivrant pare-brise

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 : Ethylène glycol

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 18 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.

: Protecton Dégivrant pare-brise

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

: aucune/aucun

Autorisations

: Non applicable

15.1.2. Directives nationales

France

Installations classées:

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4330.text	Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60° C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée (1).		
4330.1	La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t (1) Conformément à la section 2.6.4.5 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, il n'est pas nécessaire de classer les liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35° C dans la catégorie 3 si l'épreuve de combustion entretenue du point L 2, partie III, section 32, du Manuel d'épreuves et de critères des Nations unies a donné des résultats négatifs. Toutefois, cette remarque n'est pas valable en cas de température ou de pression élevée, et ces liquides doivent alors être classés dans cette catégorie. Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 10 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.	A	2
4330.2	La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t (1) Conformément à la section 2.6.4.5 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, il n'est pas nécessaire de classer les liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35° C dans la catégorie 3 si l'épreuve de combustion entretenue du point L 2, partie III, section 32, du Manuel d'épreuves et de critères des Nations unies a donné des résultats négatifs. Toutefois, cette remarque n'est pas valable en cas de température ou de pression élevée, et ces liquides doivent alors être classés dans cette catégorie. Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 10 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.	DC	
4331.text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 19 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Classe de stockage (Allemagne) (LGK)	: LGK 1 - Substances dangereuses explosives
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV	: Listé dans le 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (annexe I) sous : 1.2.5.2 Quantités seuils pour les secteurs d'activité suivant le § 1 alinéa 1 - Phrase 1: 50000 kg - Phrase 2: 200000 kg Listé dans le 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (annexe I) sous : 1.2.5.3 Quantités seuils pour les secteurs d'activité suivant le § 1 alinéa 1 - Phrase 1: 5000000 kg - Phrase 2: 50000000 kg Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)
TA Luft (directive technique de protection de l'air)	: 5.2.5 Substances organiques

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid	: Weinig schadelijk voor in het water levende organismen B (4)
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: éthanol; alcool éthylique est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: éthanol; alcool éthylique est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: éthanol; alcool éthylique est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: éthanol; alcool éthylique est listé
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: éthanol; alcool éthylique est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe I-1
Unité de stockage	: 1 litre
Classification remarks	: F <Flam. Liq. 2>; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed
Remarques concernant la classification	: F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	: Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été effectuée pour cette substance.(Ethanol, éthanediol)
------------------------------------	---

SECTION 16: Autres informations

Textes complets des phrases R-,H- et EUH

Acute Tox. 4 (Oral)	: Toxicité aiguë Catégorie 4
Eye Irrit. 2	: Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 20 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

Flam. Liq. 2	: Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT RE 2	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Références littéraires et sources importantes des données : European Chemicals Bureau SDS Supplier, Ioli

Autres informations : Estimation/classification CLP, Article 9, Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes :

- ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
- ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
- ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008
- IATA = Association internationale du transport aérien
- IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
- LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion
- LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité
- REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
- BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
- DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- EC50 = Concentration effective médiane
- EL50 = Median effective level
- ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
- ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
- EWG = Catalogue européen des déchets
- LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
- LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
- LL50 = Taux léthal médian
- NA = Non applicable
- NOEC = Concentration sans effet observé
- NOEL: dose sans effet notable

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 21 / 21
		Révision nr : 4
	Protecton Dégivrant pare-brise 1890904 500 mL	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 08/10/2018

NOELR = Taux de charge sans effet observé

NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet toxique observé

N.O.S. = Not Otherwise Specified

OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme

PNEC = La concentration prévisible sans effet

Relation quantitative structure-activité (QSAR)

STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

VOC = Composés organiques volatils

WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.